

N° B 14067406

ATTESTE QU'UNE GARANTIE D'UN MONTANT DE ***1.940.000 €**

A été donnée par elle à :

SARL BILAN PATRIMOINE

110857 W

Résidence ALCYONE
23 bd ROGER SALENGRO
34170 CASTELNAU LE LEZ

Représentée par :

GER Monsieur VOISIN Guillaume

A compter du : 01/01/2021

AU TITRE DE L'ACTIVITE DE SYNDIC DE COPROPRIETES

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE ATTESTATION D'UN MONTANT DE: **1.260.000 €

Fait à PARIS, le 29/03/2021

Le Directeur Général
Alain LEDEMAY**GALIAN Assurances** || 89, rue La Boétie - 75008 Paris || **Web** : www.galian.frSociété Anonyme d'Assurance au capital de 103 125 910 euros - RCS Paris 423 703 032 - Entreprise régie par le Code des Assurances -
Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Cedex 09)
Adresse postale : GALIAN - TSA 20035 - 75801 Paris CEDEX 08**ENTREPRISE**

(Loi du 2 janvier 1970 - Décret N°72.678 du 20 juillet 1972)

ATTESTATION D'ASSURANCE 2021
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

ASSURE : 110857 W

SARL

BILAN PATRIMOINE

Résidence ALCYONE
23 bd ROGER SALENGRO
34170 CASTELNAU LE LEZ

Représentée par :

GER Monsieur VOISIN Guillaume

POLICE N° : 120 137 405

Effet du contrat : du 01/01/2021 AU 31/12/2021

ACTIVITE GARANTIE : SYNDIC DE COPROPRIETES

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE ATTESTATION D'UN MONTANT DE: **1.260.000 €

Fait à PARIS, le 29/03/2021

Pour la Compagnie, MMA IARD Assurances
Mutuelles et par délégation
Alain LEDEMAY
Directeur Général CourtageMMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440048 882
Sièges sociaux : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

L'assureur désigné ci-dessus atteste que l'assuré désigné ci-avant a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.